

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Date de la Convocation : 14/01/16
Date d'affichage : 14/01/16

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 21 janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, GUENOT-QUERMEL Véronique, PONCET Ghislaine, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent et MANIGAND Frédéric.

Étaient excusés ; Mmes LANTELME Laure et CHABANNE Pascale ayant donné pouvoir à M. LAY Christian et Mrs BOYER Dominique, GONNARD Pierre et M. JAUSSAUD Florimond ayant donné pouvoir à Mme ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17/12/2015
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Agenda 21
- Perspectives budgétaires 2016
- Diverses manifestations (Marché de printemps, matinée de nettoyage, matinée fleurissement ...)
- Subventions pour budget 2016
- Questions diverses

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2016

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2016 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Agenda 21

Le Conseil Municipal accueille l'association « Notre Village » représentée Mme PELEGRIN et M. BLANCHET, tous deux agents d'animation au sein de l'association, qui ont été informés de notre démarche « Agenda 21 ».

L'association « Notre Village » s'implique depuis plus de 10 ans dans le développement durable grâce à ses actions:

- la déclaration des droits et des devoirs des Villages de France,
- le service accueil installation,
- le service Agenda 21 pour les communes et les communautés de communes.

Après une succincte présentation de l'association et de son historique, M. BLANCHET expose l'objectif de l'association qui est d'accompagner de manière concrète et adaptée les communes pour la mise en place d'une politique de Développement Durable sur leur propre territoire par l'intermédiaire d'un Agenda 21 Local avec la Charte « Notre village terre d'avenir ».

Le développement durable est un processus qui concilie 3 volets ; l'environnement, le social et l'économie.

L'Agenda 21 Local est un programme d'actions qui définit les objectifs et les moyens de mise en œuvre du Développement Durable à l'échelle du territoire concerné, qui va se décliner en une série d'actions. Il répond à 5 finalités ;

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Pour l'élaboration d'un Agenda 21 Local, 5 éléments sont déterminants ;

- La participation de la population et des acteurs,
- L'organisation du pilotage du projet,
- La transversalité de la démarche,
- L'évaluation partagée,
- La stratégie d'amélioration continue.

Les éléments constitutifs d'un Agenda 21 Local sont ;

- Un audit complet de la commune suivi d'une visite de terrain,
- Une synthèse de diagnostic réalisée par l'association,
- La mise en place d'un comité de pilotage afin d'organiser des groupes de travail et d'élaborer un programme d'action validé par le Conseil Municipal,
- L'élaboration de l'Agenda 21 Local avec la Charte Notre Village Terre d'Avenir,
- Une Présentation de la Charte Notre Village Terre d'Avenir devant le Comité National de Labellisation et d'Évaluation,
- L'obtention du Label,
- Le suivi annuel de la collectivité par l'association,
- L'évaluation de la collectivité.

L'intérêt de la démarche est ;

- D'être acteur de son propre développement,
- De mettre en place des actions concrètes et adaptées,
- De préserver durablement une qualité de vie pour les générations à venir,
- D'être un outil de rapprochement de tous les citoyens.

Le coût de l'adhésion à l'association « Notre Village » ;

- 0,60 cts d'euros par habitant et par an,
- 3 000 euros pour l'élaboration de l'Agenda 21 Local et ce pour 3 ans.

* Perspectives budgétaires 2016

M. Le Maire présente succinctement au Conseil Municipal les différents chapitre du compte administratif de l'exercice écoulé ; malgré le constat d'une économie des charges de fonctionnement, la CAF (Capacité d'Autofinancement) diminue et ce d'année en année réduisant d'autant la capacité à investir.

De plus, la commune devra faire face à 3 nouvelles dépenses qui sont :

- L'instruction des Droits du Sol,
- Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal),
- La prise en charge par les communes d'une partie du cout de revient des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) afin d'équilibrer les participations communauté de communes / communes.

Pour l'année 2016, deux programmes sont envisagés ;

- Aménagement d'un terrain de jeux multisports à la salle polyvalente,
- L'aménagement sécuritaire de la route départementale n°66.

* Planning des diverses manifestations

- Marché de printemps : le dimanche 3 avril 2016,
- Matinée nettoyage : le samedi 19 mars 2016,
- Matinée fleurissement : le samedi 21 mai 2016,
- 1^{ère} ouverture du « Petit Saint-Denis » du 2 au 10 juillet 2016,
- Marché d'automne : le dimanche 23 octobre 2016
- 2^{ème} ouverture du « Petit Saint-Denis du 4 au 8 novembre 2016.

* Questions diverses

Destruction des haies : une remarque est faite quant à la destruction actuelle de certaines haies sur le territoire.

Les dates prévisionnelles des prochains Conseils Municipaux sont fixées au 03/03/2016 et au 31/03/2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,

Le 21 janvier 2016

Le Maire,
Christian LAY

